

Maîtrise des finances publiques locales

DURÉE

Présentiel : 2 jours (7h00 par jour)

PRIX 2025

Sur devis

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil

Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

CS 60055

92400 Courbevoie

Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66

Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60

Internet: <https://www.rydge.fr/>

Organisme de formation déclaré sous le numéro 11 92 28131 92 auprès du préfet de la région Hauts de Seine
Numéro de SIREN de l'organisme de formation : 903 309 490

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus locaux (maires, adjoints, conseillers municipaux)
- Directeurs généraux des services (DGS)
- Responsables financiers et budgétaires des collectivités
- Agents des services financiers
- Toute personne impliquée dans la gestion budgétaire et financière des collectivités

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Connaissances de base en gestion budgétaire publique
- Expérience professionnelle dans une collectivité territoriale ou un organisme public appréciée

OBJECTIFS

- À l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- Comprendre les principes fondamentaux des finances publiques locales
- Examiner les sources de financement et optimiser les recettes locales
- Conduire le pilotage budgétaire et maîtriser les outils d'analyse financière
- Respecter le cadre réglementaire et les obligations comptables
- Construire la prospective financière et la gestion des risques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Approche interactive et pratique : alternance entre apports théoriques et mises en situation
- Études de cas concrets : analyse de budgets réels de collectivités locales
- Simulations budgétaires : exercices pratiques avec élaboration de scénarios financiers
- Échanges d'expériences : discussions et retours d'expérience entre participants
- Supports pédagogiques détaillés : fiches techniques, modèles de documents et outils pratiques

PROGRAMME

INTRODUCTION AUX FINANCES PUBLIQUES LOCALES

- Les principes fondamentaux des finances publiques
- Le cadre réglementaire et juridique (LOLF, Code des collectivités territoriales, etc.)
- Le rôle des acteurs institutionnels (État, collectivités, juridictions financières)

LES RESSOURCES FINANCIERES DES COLLECTIVITES

- Les dotations et subventions de l'État, les impôts locaux et leur évolution
- Les modes de financement : emprunts, partenariats publics-privés, fonds européens
- Les stratégies d'optimisation des recettes

ANALYSE FINANCIERE ET PROSPECTIVE

- Les principaux ratios financiers pour évaluer la santé financière d'une collectivité
- L'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- La gestion des risques budgétaires et la capacité de désendettement

MAITRISE DES DEPENSES ET CONTRÔLE BUDGETAIRE

- L'optimisation des dépenses publiques locales
- La rationalisation des coûts de fonctionnement
- Le contrôle interne et externe des finances publiques

Maîtrise des finances publiques locales

DURÉE

Présentiel : 2 jours (7h00 par jour)

PRIX 2025

Sur devis

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil

Paris La Défense - Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

CS 60055

92400 Courbevoie

Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66

Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60

Internet: <https://www.rydge.fr/>

Organisme de formation déclaré sous le numéro 11 92 28131 92 auprès du préfet de la région Hauts de Seine
Numéro de SIREN de l'organisme de formation : 903 309 490

OUTILS ET BONNES PRATIQUES POUR UNE GESTION EFFICACE

- L'utilisation d'outils de suivi budgétaire et de tableaux de bord
- La mise en place d'indicateurs de performance financière
- Études de cas et retours d'expérience

MODALITÉS D'EVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). <https://formation.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum.